

pondération 1**Question 3**

Trois collègues (Florence, Pierre et Alexandre) travaillent à temps partiel dans le même service. Ils ont pour mission la vérification de dossiers. On supposera que chaque salarié traite chaque jour travaillé un nombre de dossiers constant.

Lundi, Pierre et Alexandre ont vérifié, à eux deux, 425 dossiers.

Mardi, Florence et Alexandre ont travaillé ensemble sur 375 dossiers.

On sait que, grâce à son expérience, Pierre traite 25 % de dossiers de plus que Florence sur une journée.

À partir de ces informations, on peut conclure que :

Affirmation	VRAI	FAUX
A. Florence traite 175 dossiers par jour.	☐	☐
B. L'expérience de Pierre lui permet de traiter, par jour, 75 dossiers de plus qu'Alexandre.	☐	☐
C. Si le jeudi, les trois collègues travaillent ensemble, ils traiteront plus de 650 dossiers.	☐	☐
D. Si Alexandre améliore sa productivité de 20 %, plus de 450 dossiers pourraient être traités le lundi.	☐	☐